

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille quinze, le vingt-huit février à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. PERROT Christian, LANGLOIS Gaston, Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, adjoints
Mme PECHER Arlette, M. GUERINEAU Jean-Pierre, BOURY Edouard, DESCOUT-
SAUVAGE Séverine, MM. DESIRE Serge, DEVAUX Fabrice, REDON Stéphane, Mme
DOUARD Maryline

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DESFORGES Damien pouvoir à M. DAUGERON François
Mme LUC-ROQUEFORT Marie-Laure pouvoir à M. LANGLOIS Gaston
M. PASQUET Pascal pouvoir à M. PERROT Christian

Madame Arlette PECHER est nommée secrétaire de séance.

I- COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

II- RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration et d'extension de la salle des fêtes a remis un projet le 26 février dernier. Le plan est présenté au Conseil Municipal.

Le budget du projet est de 640 000 € HT pour les travaux et 45 160 € de frais de maîtrise d'œuvre et de contrôle.

Ce projet a évolué en fonction des exigences de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations conditionnant le financement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces travaux d'investissement peuvent être financés à l'aide d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il convient pour ce faire de procéder à la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise le maire à solliciter une demande de DETR pour un montant de 274 064 € représentant 40% des travaux.

III- CHOIX D'UN BUREAU DE CONTROLE

Les bureaux de contrôle suivants : SOCOTEC, APAVE et VERITAS ont été consultés afin de nous proposer une offre de prix pour les missions de contrôle, la mission SPS et les diagnostics plomb et amiante.

Au vu de ces propositions, le Conseil Municipal accepte la proposition de la SOCOTEC pour un montant de 9 280 €.

IV- MAISON MEDICALE

Un rendez-vous est programmé le 4 mars prochain avec les représentants de la communauté de communes. A cette occasion la commune devra faire des propositions de localisation.

Le choix peut porter sur un bâtiment existant, soit sur un terrain pour une construction.

Les bâtiments détenus par la commune ne semblent pas adaptés (ancienne école et salle municipale). Une piste pour un terrain proche du champ de foire est à explorer.

Toutefois il paraît nécessaire d'envisager toutes les solutions en intégrant notamment le devenir des bâtiments communaux existants.

François DAUGERON informe que les maires du canton sont motivés par le projet et que la commune peut s'assurer du soutien du Département.

Séance levée à 12h05.

Le Maire
François DAUGERON



I